

## **RÉUNION DU CONSEIL 4 DÉCEMBRE 2017**

Lundi, le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, conseillère;  
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
M. René Gravel, maire;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu des dossiers des élus
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Nomination d'un commissaire à l'assermentation
    - b) Nomination des maires suppléants pour l'année 2018
    - c) Attribution des comités aux élus
    - d) Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018
    - e) Affectation temporaire d'une agente de bureau
    - f) Avis de motion - Adoption d'un règlement fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2018
    - g) Contrat de travail de l'employée matricule numéro 13-0006
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Déneigement des trottoirs durant la fin de semaine
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Reconduction des membres du Comité consultatif d'urbanisme

6.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Nomination d'une coordonnatrice à la bibliothèque Livresque
- b) Nomination d'un représentant municipal à la bibliothèque Livresque
- c) Nomination d'un représentant municipal au Comité des Loisirs
- d) Modification de la résolution n° 2017-01-09 – Mandat au notaire Martine Baribeau
- e) Protocole d'entente – Frais d'inscription pour les utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade

6.7. AUTRES

- a) Bulletin des Chenaux - Parution des voeux de Noël de la municipalité

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

6.10. Période de questions diverses

6.11. Clôture de la séance

**2017-12-163**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 novembre 2017 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-164**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de novembre, portant les numéros 9649 et 9686, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2293 à 2310 inclusivement, pour une somme globale de 15 330,65 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9650 à 9685 inclusivement et totalisant la somme de 53 491,64 \$. Les salaires et les avantages sociaux du mois d'octobre au montant de 24 501,61 \$ et pour novembre 18 941,85 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**5. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Les élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-12-165**

**6.1.a) NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION**

CONSIDÉRANT que la loi exige parfois qu'une personne soit assermentée avant de signer un document;

CONSIDÉRANT qu'un commissaire à l'assermentation peut faire prêter serment à une personne;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes des citoyens en ce sens, d'avoir recours à un commissaire à l'assermentation à l'hôtel de ville;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser Mme Sandra Turcotte à effectuer les démarches pour devenir commissaire à l'assermentation.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-166**

**6.1.b) NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer un des conseillers au poste de maire suppléant. En l'absence du maire ou pendant la vacance à cette charge, celui-ci remplira les fonctions du maire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Louis-Philippe Gravel maire suppléant de janvier à avril 2018, M. Patrice Moore maire suppléant de mai à août 2018 et Mme France Bédard maire suppléant de septembre à décembre 2018, pour siéger en cas de vacance, d'absence ou d'incapacité d'agir du maire.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-167**

**6.1.c) ATTRIBUTION DES COMITÉS AUX ÉLUS**

CONSIDÉRANT que le maire désire nommer les membres du conseil sur différents comités qui auront pour mandat d'analyser en profondeur des dossiers et de formuler des recommandations;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer les conseillers suivants, responsables de comité :

**Michel Croteau, conseiller siège no. 1**

Comité de développement domiciliaire  
Comité des ressources humaines (relations de travail)  
Travaux publics (eau potable, assainissement des eaux)

**Amélie Caron, conseillère siège no. 2**

Comité du développement domiciliaire

Communications multimédias (site internet de la municipalité)  
Comité d'embellissement

**Patrice Moore, conseiller siège no. 3**

Politique culturelle, patrimoine et arts  
Bibliothèque municipale

**Louis-Philippe Gravel, conseiller siège no. 4**

Comité du développement domiciliaire  
Communications multimédias (page facebook de la municipalité)  
Édifices municipaux (infrastructures)

**France Bédard, conseillère siège no. 5**

Comité des ressources humaines (relations de travail)  
Représentante substitut à la MRC des Chenaux  
Représentante municipale au comité des Loisirs

**Chantal Dansereau, conseillère siège no. 6**

Comité d'embellissement  
Politique familiale et des aînés  
Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

Le maire est d'office membre sur tous les comités.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-168**

**6.1.d) CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL  
POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront le lundi, sauf pour les mois de juillet et septembre qui seront un mardi. Toutes les séances débuteront à dix-neuf heures trente (19 h 30).

<b>CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL - 2018</b>
Lundi, le 15 janvier
Lundi, le 5 février
Lundi, le 5 mars
Lundi, le 9 avril
Lundi, le 7 mai
Lundi, le 4 juin
Mardi, le 3 juillet
Lundi, le 6 août
Mardi, le 4 septembre

Lundi, le 1 <sup>er</sup> octobre
Lundi, le 5 novembre
Lundi, le 3 décembre

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-169**

**6.1.e) AFFECTATION TEMPORAIRE D'UNE AGENTE DE BUREAU**

Le conseiller M. Louis-Philippe Gravel mentionne qu'il se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse;

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de Mme Sandra Turcotte à un poste de secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent assigner temporairement Mme Nicole Adam, actuellement secrétaire réceptionniste, à un poste d'agente de bureau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer pour une période indéterminée, Mme Nicole Adam agente de bureau;

QUE cette affectation prend effet le 13 novembre 2017 jusqu'à une date indéterminée;

D'autoriser Mme Adam à effectuer toutes les tâches liées à cette fonction;

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**E-12-2017**

**6.1.f) AVIS DE MOTION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2018**

Avis de motion est déposé par M. Louis-Philippe Gravel, conseiller au siège numéro 4, que lors d'une prochaine séance, sera adopté un règlement fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2018.

**2017-12-170**

**6.1.g) CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉE MATRICULE NUMÉRO 13-0006**

ATTENDU que l'employée, matricule numéro 13-0006, est liée par un contrat de conditions de travail ;

ATTENDU que les conditions salariales prévues au contrat de conditions de travail ont effet jusqu'au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que l'employée, matricule numéro 13-0006 est absente du travail jusqu'au 8 janvier 2018 ;

ATTENDU qu'en raison de la nature de l'absence de l'employée, matricule numéro 13-0006, la Municipalité ne peut présenter à son employée la révision de ses conditions salariales et ses objectifs en regard de ses

tâches avant le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que dans l'intervalle du retour au travail de l'employée, matricule numéro 13-0006, la Municipalité maintient les conditions salariales actuelles de son employée, sans pour autant équivaloir à une renonciation à son droit à la révision du traitement prévu au contrat ;

ATTENDU qu'au retour au travail de l'employée, matricule numéro 13-0006, le ou vers le 8 janvier 2018, la Municipalité présentera à l'employée la révision de ses conditions salariales et ses objectifs en regard de ses tâches ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. Que la Municipalité maintienne les conditions salariales actuelles de l'employée matricule numéro 13-0006 jusqu'à son retour au travail, le ou vers le 8 janvier 2018;
3. Qu'à son retour au travail, la Municipalité présente les conditions salariales à son employée ainsi que ses objectifs en regard de ses tâches.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

## **6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.3 TRANSPORT**

**2017-12-171**

#### **6.3.a) DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DURANT LA FIN DE SEMAINE**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE pendant la période hivernale 2017-2018, les trottoirs ne seront pas déneigés la fin de semaine, soit les samedis et les dimanches, ainsi que les jours fériés.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

### **6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2017-12-172**

#### **6.5.a) RECONDUCTION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire pour l'année 2018, les personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme:

Mme Chantal Dansereau, présidente, M. Luc Gagnon, vice-président, M. Guy Hébert, directeur et M. Réjean Parent, directeur.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

## **6.6 LOISIR ET CULTURE**

**2017-12-173**

### **6.6.a) NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE**

CONSIDÉRANT que Mme Johanne Racine, coordonnatrice à la bibliothèque Livresque de St-Prosper a remis sa démission le 7 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que selon l'article 12.0 de la convention de service intervenue entre la Municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, les membres du conseil municipal doivent nommer un coordonnateur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Danielle Ébacher, coordonnatrice à la bibliothèque Livresque de St-Prosper;

D'autoriser Mme Ébacher ainsi que Mme Céline Jacob et Mme Claudine Cossette, bénévoles, à participer à des formations offertes par le Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-174**

### **6.6.b) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Patrice Moore à titre de représentant municipal au sein du comité de la bibliothèque Livresque de St-Prosper.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-175**

### **6.6.c) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DES LOISIRS**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme France Bédard à titre de représentante municipale au sein du comité des Loisirs de St-Prosper inc.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2017-12-176**

### **6.6.d) MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 2017-01-09 - MANDAT AU NOTAIRE MARTINE BARIBEAU**

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2017-01-09 portant sur un mandat à Martine Baribeau notaire pour procéder à la résiliation du bail intervenu entre la Municipalité et les Loisirs de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer les signataires compte tenu du changement au poste de maire et l'absence de la directrice générale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le maire et la directrice générale et/ou directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

QUE les frais seront à la charge de la Municipalité.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-12-177

6.6.e) PROTOCOLE D'ENTENTE - FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES UTILISATEURS DE L'ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade est échu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite renouveler l'entente pour une période d'un an, soit pour la saison 2017-2018, au montant de 274,34 \$ par utilisateur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade, pour la période 2017-2018;

QUE le maire et la directrice générale et/ou directrice générale adjointe soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.7 AUTRES

2017-12-178

6.7.a) BULLETIN DES CHENAUX - PARUTION DES VOEUX DE NOËL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre du directeur général du Bulletin des Chenaux, M. Lucien Gélinas d'acheter une publicité dans le cahier spécial du Bulletin des Chenaux pour la période des fêtes;

CONSIDÉRANT les coûts rattachés : 225 \$ pour 1/4 de page couleur (ou double bandeau) et 175 \$ pour 1/8 de page couleur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acheter une publicité pour des voeux de Noël dans le Bulletin des Chenaux au coût de 175 \$ pour 1/8 de page couleur.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2017-12-179

6.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :



DE clore la séance à 20 h 25.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

---

René Gravel  
Maire

---

Sandra Turcotte  
Secrétaire-trésorière adjointe